

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre

Le seize juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 Juillet 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET et Mme Muriel PAVALLIER Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Gérard RIBELLES (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mr Philippe AUCOUTURIER (procuration à Mr Daniel FRECHET),
Mme Karine PUPECKI (procuration à Mr Noël MOULIN).

Secrétaire de séance : Mr Christian DARPHEUILLE.

OBJET : Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note de la décision suivante :

Décision 2024-12 du 1^{er} juillet 2024 : concernant la signature de l'avenant n°1 au lot 07 Serrurerie pour la rénovation de la Salle Omnisports par l'entreprise M2B 16 Rue des Guérins 42120 LE COTEAU :

- ***Montant initial du marché Lot n° 07 : 59 721,40 € HT soit 71 665,68 € TTC***
- ***Montant de l'avenant n° 1 : 633 € HT soit 759,60 € TTC***
- ***Nouveau montant du marché Lot n° 07 : 60 354,40 € HT soit 72 425,28€ TTC.***

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,


Chr. DARPHEUILLE



Le Maire,


D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre

Le seize juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 Juillet 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET et Mme Muriel PAVALLIER Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Gérard RIBELLES (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mr Philippe AUCOUTURIER (procuration à Mr Daniel FRECHET),
Mme Karine PUPECKI (procuration à Mr Noël MOULIN).

Secrétaire de séance : Mr Christian DARPHEUILLE.

***OBJET : Marché de travaux Aménagement du parking de la Grange -
Autorisation au Maire à signer le marché.***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour le marché de travaux d'aménagement du parking de la Grange de COMMELLE-VERNAY.

Au vu de la mise en ligne sur la plateforme des marchés publics le 30 avril 2024 et la publication sur l'Essor, 5 entreprises ont remis des propositions.

L'ouverture des offres a eu lieu le 25 juin 2024. Un examen des offres a été effectué par le bureau d'Etudes OXYRIA et la commission communale de voirie. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre suivante :

- Entreprise EUROVIA pour un montant de 114 980,00 € HT soit 137 976,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *Approuve le marché public relatif au marché de travaux d'aménagement du parking de la Grange à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 114 980,00 € HT soit 137 976,00 € TTC,*

- *Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public ainsi que toutes pièces utiles s'y rapportant,*

- *Dit que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget communal.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 juillet 2024.

Le Secrétaire de séance



Chr. DARPHEUILLE



Le Maire,



D. FRECHET

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
Le seize juillet à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 Juillet 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET et Mme Muriel PAVALLIER Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Gérard RIBELLES (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mr Philippe AUCOUTURIER (procuration à Mr Daniel FRECHET),
Mme Karine PUPECKI (procuration à Mr Noël MOULIN).

Secrétaire de séance : Mr Christian DARPHEUILLE.

OBJET : Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



Vu le Code de la construction et de l'habitation et plus particulièrement les articles L302-1 à L302-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Equilibre social de l'habitat » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 juin 2016 portant sur l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 septembre 2021 portant engagement des études pour un nouveau PLH et la prorogation du PLH actuel jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 novembre 2023 portant sur la prorogation du PLH jusqu'au 10 septembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 30 mai 2024 portant sur l'arrêt du projet Programme Local de l'Habitat 2025-2030 ;

Considérant que Roannais Agglomération dont la commune de COMMELLE-VERNAY est membre, dispose de la compétence « Equilibre social de l'habitat » qui comprend l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

Considérant que les communes membres de Roannais Agglomération doivent rendre un avis dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

Considérant que le délai de consultation est fixé à deux mois à compter de la réception en mairie du courrier de consultation ;

Considérant qu'une présentation du projet du Programme Local de l'Habitat a été faite en Conférence des maires le 24 avril 2024 ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Rendre un avis sur le projet Programme Local de l'Habitat 2025-2030 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à transmettre cet avis à Roannais Agglomération dans les meilleurs délais

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- - *Rendre un avis sur le projet Programme Local de l'Habitat 2025-2030 ;*
- *Autoriser Monsieur le Maire à transmettre cet avis à Roannais Agglomération dans les meilleurs délais.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,

Chr. DARPHEUILLE



Le Maire,

D. FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre

Le seize juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 Juillet 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET et Mme Muriel PAVALLIER Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Gérard RIBELLES (procuration à Mr Fernand BENETIERE),

Mr Philippe AUCOUTURIER (procuration à Mr Daniel FRECHET),

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mr Noël MOULIN).

Secrétaire de séance : Mr Christian DARPHEUILLE.

OBJET : Nécessité de prendre acte du Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le rapport local relatif au suivi de l'artificialisation des sols, est le premier véritable rendez-vous des collectivités locales dotées d'un PLU ou d'une carte Communale avec le ZAN (zéro artificialisation nette).

Ce rapport est une sorte d'état des lieux très succinct de l'évolution de la consommation foncière à l'échelle de la commune. Il s'appuie sur des données issues des fichiers fonciers et disponibles à partir du Portail de l'artificialisation, mais il ne propose pas de bilan précis.

Un nouvel outil en cours d'élaboration et produit par l'IGN, dénommé le référentiel OCSGE (Occupation des Sols à Grande Echelle) sera disponible fin 2025 et proposera quant à lui une analyse beaucoup plus approfondie pour chaque commune.

QU'EN EST-IL DE L'OBJECTIF ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

Chaque année, 24000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés en moyenne en France lors de la dernière décennie, soit près de 5 terrains de football par heure. Tous les territoires sont concernés, **majoritairement ceux sans tension immobilière (60%) et en particulier les espaces périurbains et ruraux peux denses.**

- 63% ont été consacrés à l'habitat (notamment dans les zones où le marché immobilier est détendu),
- 23% aux activités économiques,
- 7% aux infrastructures routières,
- 1% aux infrastructures ferroviaires et le reste à destination mixte.

Les conséquences sont écologiques (érosion de la biodiversité, aggravation des risques d'inondation par ruissellement, limitation du stockage carbone), mais aussi socioéconomiques (coûts des équipements publics, augmentation des temps de déplacement et de la facture énergétique des ménages, diminution du potentiel de production agricole).

La France s'est donc fixée, dans le cadre de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023, l'objectif d'atteindre le «Zéro artificialisation nette des sols» en 2050, avec un objectif intermédiaire **de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestier sur 2021-2031** par rapport à la décennie précédente.

DES PLU et PLUI QUI DOIVENT DEJA PARTICIPER AU SUIVI

Les objectifs chiffrés de la réduction de la consommation d'ENAF (espaces naturels agricoles et forestiers) doivent figurer dans le PADD du PLU (article L 151-5 du Code de l'urbanisme) et être établis en cohérence avec le diagnostic.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

42-214200693-20240716-2024-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



VERS UNE NOUVEAUTE : LE RAPPORT RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Ce premier rendez-vous des collectivités dotées d'un PLU ou d'une carte communale avec le ZAN est officiellement pour 2024. L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre sa trajectoire et sa réduction.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'un débat et d'une délibération du Conseil Municipal. Le rapport et la délibération seront transmis dans un délai de quinze jours suivant sa publication aux préfets de Région et de département, au président du Conseil Régional, au président de l'EPCI dont la commune est membre ainsi qu'aux observatoires locaux de l'habitat et du foncier.

Monsieur le Maire invite maintenant l'assemblée à prendre connaissance du 1^{er} rapport triennal de l'artificialisation des sols.

Il invite ensuite l'assemblée à analyser les conséquences de l'actuelle stratégie d'aménagement et de s'interroger notamment :

Sur les projets en cours, notamment en matière d'habitat, d'activités, d'infrastructures, parkings, (portés par la commune ou bien envisagés par des acteurs privés) et qui vont consommer des ENAF d'ici la fin de la décennie.

Sur la quantité d'ENAF qui pourrait être consommée, et la possibilité d'y renoncer ; éviter ou compenser certains projets qui reviennent à artificialiser les sols

Sur l'opportunité de penser les politiques publiques autrement et aborder des sujets tels que : la réhabilitation des logements, la remise sur le marché de logement locaux vacants, l'identification des friches et dents creuses mobilisables, la renaturation d'espaces à l'intérieur du tissu urbain, les modèles de mobilité sur le territoire etc...

Réflexions globales

-Sur la consommation des ENAF lors de la décennie 2010-2020

Selon l'analyse issue du Modèle d'Occupation des Sols (MOS), il est constaté, sur la commune de Commelle-Vernay, et pour la période 2010 à 2020 une consommation de 9,15 hectares qui équivaut à une moyenne de 0,83 hectare par an.

Pour que la commune s'inscrive dans la trajectoire de la loi Climat et Résilience (réduction de 50% de la consommation d'ENAF), il faudrait qu'elle consomme moins de 4,5 ha sur la décennie 2021-2030.

Or, la commune a déjà consommé 2,75 hectares entre 2020 et 2023, ce qui revient à dire qu'elle ne dispose plus que de 1,75 hectares pour la fin de la décennie tous usages confondus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



-Sur l'évolution des zones identifiées sur Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune approuvé en Février 2018

- **5 zones destinées à l'urbanisation future (2AU) qui nécessitent une adaptation du document d'urbanisme avant d'être aménagées.** D'ailleurs l'une d'entre elles (2^{ème} tranche du lotissement les Frênes) qui avait fait l'objet d'une décision municipale d'ouverture à l'urbanisation en 2023, a reçu un avis défavorable de l'Etat en raison de l'objectif fixé sur la loi « Climat et Résilience » du 22/08/2021.
- **1 zone 1Au (secteur hameau d'Orphée) qui est encore en cours d'aménagement.** La consommation des ENAF pour ce secteur a déjà été prise en compte notamment pour la seconde tranche, étant donné l'accord d'un premier permis d'aménager en 2021 à la société OPHEOR.
- **4 tènements de plus de 3 500 m² sur lesquels une densité de 15 logements/hectare est à respecter.**
 - -Propriété privée de Mme VALOMON (Lotissement Sylalex) rue Jules Ferry, 5 lots construits depuis 2018,
 - -Propriété privée de M. FELIX, route de Vernay, lotissement de 5 lots dont 4 construits depuis 2018,
 - -Propriété privée de Roannaise de Promotion « lotissement les jardins de Milann » situé rue du Pont, 7 lots dont 4 construits ou en cours de construction,
 - -Propriété privée BADOLLE, rue du 11 novembre, terrain de 4 200 m², non encore aménagé.

-Sur la population(données issues de l'INSEE)

La population a nettement augmenté. Elle était de 2 805 habitants en 2009 et s'élève aujourd'hui à 3116. Cette augmentation est significative notamment entre 2014 et 2020 (+ 180 habitants), et parallèlement le nombre de logements est passé de 1 101 en 2009 à 1 235 en 2020.

Le nombre de ménages s'est ainsi accru de 1 081 à 1 221 entre 2009 et 2020.

Cette hausse significative de la population est bien supérieure aux moyennes départementales (croissance démographique annuelle de 0,5%) et a nécessité la production de nombreux logements nouveaux.

Cette perspective de production de logements ne peut se pérenniser dans le temps au regard des prévisions de l'INSEE concernant l'évolution générale de la population, qui, en 2070, et en raison de la baisse de la natalité, reviendrait quasiment équivalente à celle de 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

42-214200693-20240716-2024_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



-Sur les paramètres à intégrer lors de la réalisation de la prochaine révision générale du PLU

Au regard du zéro artificialisation nette, il sera impératif de reconsidérer l'existence des zones 2Au identifiées dans le PLU actuel.

Ce sera notamment le cas de la zone 2Au (2^{ème} tranche du lotissement les Frênes), en raison de :

- l'extension nécessaire des réseaux qui sont actuellement en attente,
- d'une zone impactée par le risque « retrait gonflement des argiles,
- la présence d'une ligne « haute tension »,
- la difficulté à intégrer la zone Naturelle du ruisseau à des parcelles privées pour une partie et de l'espace collectif pour le reste,
- sa situation géographique en périphérie des espaces urbanisés contrairement à d'autres zones-- 2Au situées à l'intérieur du secteur urbanisé.

CONCLUSION

Il semble que la commune, en tant que polarité urbaine, dispose de suffisamment de logements au regard des besoins.

A ce jour, et au regard du Plan Local d'Urbanisme, il existe encore un potentiel constructible sur la commune mais il s'agit surtout d'espaces interstitiels ou de divisions parcellaires.

Ces terrains seront prioritairement à mobiliser, afin de concentrer l'urbanisation au sein même de l'enveloppe urbaine et ainsi atténuer l'impact sur l'espace naturel agricole et forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

-PREND acte du rapport local d'artificialisation des sols,

-DEMANDE à Mr le Maire de transmettre le rapport et la délibération aux Préfets de Région et de Département, au Président du Conseil Régional, au Président de l'EPCI dont la commune est membre ainsi qu'aux Observatoires locaux de l'habitat et du foncier.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,



Chr. DARPHEUILLE

Le Maire,





D. FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre

Le seize juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 Juillet 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET et Mme Muriel PAVALLIER Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Gérard RIBELLES (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mr Philippe AUCOUTURIER (procuration à Mr Daniel FRECHET),
Mme Karine PUPECKI (procuration à Mr Noël MOULIN).

Secrétaire de séance : Mr Christian DARPHEUILLE.

OBJET : Installation de supports pour vélos sous forme d'arceaux sur la commune de COMMELLE-VERNAY - Demande de subvention auprès de Roannais Agglomération au titre du Fonds de concours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du schéma directeur vélo, Roannais Agglomération peut, par l'intermédiaire de fonds de concours, apporter un soutien financier aux communes afin de les aider dans l'achat de supports vélos soit sous forme d'arceaux vélos, soit de box. Le plus couramment installé étant la pose d'arceaux vélo doubles.

Afin de mobiliser le subventionnement, les critères suivants doivent être respectés :

- Les stationnements vélo sont gratuits, en libre-service et accessibles depuis un espace public ;
- Les stationnements sont réservés uniquement au vélo (classique, à assistance électrique etc.). Sont donc exclus tout autre usage, comme le stationnement de deux-roues motorisés (scooter, moto etc.) ou le stockage d'objets divers ;
- Les arceaux vélo doivent permettre d'accrocher le vélo en deux points différents (cadres avant et arrière). Sont donc exclus les racks, pinces-roues et tout dispositif ne permettant l'accroche que de la roue du vélo ;
- Pour les consignes/box, l'accès à un emplacement vélo doit être individualisée (1 porte = 1 vélo) et dont la porte peut être verrouillée au moyen d'une clé, d'un badge ou d'un cadenas ;

La participation de Roannais Agglomération s'applique sur les coûts réels directement liés l'achat des stationnements vélo. Les travaux de fixation des stationnements, de terrassement, création de dalles, sur les réseaux souterrains (secs/mouillés) ne sont en revanche pas pris en charge, ainsi que la maîtrise d'œuvre et les coûts d'entretien (nettoyage, vérification du bon usage, absence de vélos ventouses, etc.).

Le taux d'aide maximal de Roannais Agglomération est de 50% du coût hors taxe d'achat des arceaux et des consignes individuelles ;

Le montant de l'aide est plafonné par emplacement vélo soit :

- Pour les arceaux : à 100 € (en général, il est possible d'accrocher deux vélos à un arceau, il y a donc deux emplacements vélo soit un plafond d'aide de 200 € par produit) ;
- Pour les consignes individuelles : à 1 350 € (les consignes vélo sont souvent vendues par paire, il y a donc deux emplacements vélo soit un plafond d'aide de 2 700 € par produit).

Ce financement nécessite que la commune transmette une demande d'aide à laquelle devront être joints les documents suivants :

- une présentation globale du projet (localisation des arceaux ou consignes, pertinence du lieu choisi, accessibilité vélo, aménagements cyclables à proximité) ;
- une estimation financière détaillée avec devis à l'appui (une individualisation des coûts liés aux stationnements vélo est indispensable).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



Aussi, compte tenu de l'analyse réalisée par la commission Citoyenne, Environnement de la commune de COMMELLE-VERNAY, afin de promouvoir l'offre Biky, l'appli Géovélo et les ateliers de remise en selle avec le Vélo Club Roannais, il s'avère intéressant d'aménager des aires de parcs à vélo.

Cinq zones de stationnement des vélos ont été identifiées. Elles se situeraient :

- Parc de la mairie,
- Salle d'animation et salle omnisports,
- Terrain de football et tennis,
- Square Lejon,
- Médiathèque – Centre de loisirs La Grange Aventure.

Le coût d'un ensemble de stationnement vélo est estimé à 392,00 € HT pour 4 supports soit pour les 5 stations vélos un montant de 1 960,00 € HT pour 20 supports vélo au total.

Le montant du Fonds de concours demandé à Roannais Agglomération est de 50 % du montant total HT soit 980,00 €.

Dépenses en HT	
Achat de 5 modules de 4 supports pour cycles soit 20 supports au total	1 960,00 €
Total	1 960,00 €
Recettes en HT	
Roannais Agglomération	980,00 €
Autofinancement	980,00 €
Total	1 960,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- sollicite une subvention à hauteur de 980,00 € pour la commune de COMMELLE-VERNAY auprès de Roannais Agglomération au titre du Fonds de concours pour l'achat de supports pour vélos,*
- autorise Monsieur le Maire, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.
A Commelle-Vernay, le 16 Juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,

Chr. DARPHEUILLE



Le Maire,

D. FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre

Le seize juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 Juillet 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET et Mme Muriel PAVALLIER Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Gérard RIBELLES (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mr Philippe AUCOUTURIER (procuration à Mr Daniel FRECHET),
Mme Karine PUPECKI (procuration à Mr Noël MOULIN).

Secrétaire de séance : Mr Christian DARPHEUILLE.

OBJET : Charte de la dotation pour l'investissement communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 15 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal 2024-2026 de Roannais Agglomération, prévoyant notamment la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement communal à compter de 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 11 juillet 2024 approuvant la charte pour la dotation à l'investissement communal ;

Considérant qu'une concertation a été engagée avec les 40 communes conduite par un groupe de travail issu de la Commission ressources de Roannais Agglomération et restitué à ladite commission le 29 avril 2024, puis en conférence des maires le 22 mai 2024 ;

Considérant que Roannais Agglomération met en place un fonds de soutien à l'investissement communal permettant de financer les projets communaux d'investissement favorisant la transition écologique ;

Considérant que sont notamment éligibles à la dotation à l'investissement communal la rénovation énergétique des bâtiments et espaces publics, la végétalisation et la renaturation des espaces, le développement des énergies renouvelables, le développement des modes doux de déplacement ou encore la requalification de secteurs bâtis ;

Considérant que cette charte vise à matérialiser les engagements réciproques de la commune de COMMELLE-VERNAY et de Roannais Agglomération quant aux modalités de mise en œuvre, d'utilisation et de suivi de la dotation à l'investissement communal ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la charte pour la dotation à l'investissement communal ci-annexée ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *Approuve la charte pour la dotation à l'investissement communal ci-annexée ;*
- *Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.
A Commelle-Vernay, le 16 Juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,

Chr. DARPHEUILLE



Le Maire,

D. FRECHET

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre

Le seize juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 Juillet 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET et Mme Muriel PAVALLIER Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Gérard RIBELLES (procuration à Mr Fernand BENETIERE),
Mr Philippe AUCOUTURIER (procuration à Mr Daniel FRECHET),
Mme Karine PUPECKI (procuration à Mr Noël MOULIN).

Secrétaire de séance : Mr Christian DARPHEUILLE.

OBJET : Subvention pour le Comité des Fêtes de COMMELLE-VERNAY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20240716-2024-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Publication : 23/07/2024



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de COMMELLE-VERNAY a organisé le feu d'artifice à l'occasion de la fête du 13 juillet 2024.

Cette fête a été grand succès et a attiré un public nombreux.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 euros au Comité des fêtes de COMMELLE-VERNAY en charge de l'organisation de ces festivités pour financer une partie du feu d'artifice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- Accepte d'attribuer la somme d'un montant de 2 000 € au Comité des Fêtes de COMMELLE-VERNAY pour l'organisation d'un feu d'artifice,

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

- Impute ces dépenses en section de fonctionnement au compte 65748 « Subventions » du budget communal,

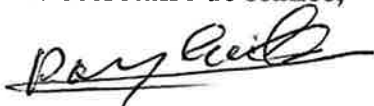
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,



Chr. DARPHEUILLE



Le Maire,



D. FRECHET